CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN

Conseil général du 13 juin 2022

Extrait de procès-verbal

Préavis N°2/2022

DECISION

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal N° 2/2022 – Rapport de gestion et comptes 2021,
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter les comptes de l'exercice 2021 avec un excédent de revenus de CHF 27'354.50 ;

2. d'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

La Présidente

Lara Dizerens

CONSEIL GÉNÉRAL D'ALLAMAN

Le Secrétaire

Yves Pinto Félix